



Agence des 3 Maisons

Transactions sur locaux à usage d'habitation à la charge vendeur
(sur prix net vendeur) au 1^{ER} JANVIER 2019

De 5,50% à 10 % du prix de vente T.T.C en fonction de la valeur du bien
(3 000€ T.T.C minimum)

De	0 €	à	50 000 €	10%
De	50 001 €	à	100 000 €	8,00%
De	100 001 €	à	150 000 €	7,5%
De	150 001 €	à	200 000 €	7,00%
De	200 001 €	à	250 000 €	6,50%
De	250 001 €	à	300 000 €	6,00%
Au-delà de	300 000 €			5,50%

→ Ces montants sont susceptibles de varier de plus ou moins 1 point en fonction de la complexité du dossier et du contexte concurrentiel.

Ventes autres qu'habitation (MAJORATION 1 POINT)

Transactions commerciales

- Cession Fonds de Commerce ou éléments du Fonds : 10% H.T. du prix de vente avec un minimum de 3 000€ H.T. (honoraires à la charge du vendeur sauf convention contraire).

Les honoraires affichés sont ceux pratiqués sauf convention contraire entre parties.

Location

Honoraires d'entremise et de négociation offerts

Honoraires de visite, constitution d'un dossier, rédaction du bail 8€/m² habitable maximum pour le bailleur et pour le locataire.

EDL : 3€/m² habitable maximum pour le bailleur et pour le locataire.

Dans la limite d'un loyer hors charges.

Gestion locative

Entre 5 et 9 % T.T.C des encaissements, Garantie Loyers Impayés 2,75% TTC.

Taux de T.V.A. en vigueur : 20%

Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat